

Délégation des aides à la pierre

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC
Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 56

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une convention de délégation des aides à la pierre a été signée le 8 février 2008 entre le Département du Maine-et-Loire et l'Etat, pour une durée de six ans. La convention a été renouvelée une première fois le 14 avril 2014 puis le 11 juin 2020.

Type d'intervention pour le parc public :

- Subvention PLUS pour aider les organismes HLM et les SEM à financer les investissements locatifs à finalité sociale,
- Subvention PLAI,
- Agrément PLS pour l'obtention de prêts PLS afin de financer des opérations correspondant à des niveaux de loyers et de ressources supérieurs aux PLUS,
- Démolitions,
- Réhabilitations

Type d'intervention pour le parc privé :

- Subvention pour travaux d'Adaptation de l'habitat lié au handicap et au vieillissement en vue de favoriser le maintien à domicile,
- Subvention pour travaux d'amélioration énergétique afin d'accompagner la requalification du parc privé,
- Subvention pour des travaux de sortie d'insalubrité ou de forte dégradation.
- Subventions pour le financement de l'ingénierie des OPAH et OPAH RU

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires bailleurs et occupants,
- Bailleurs sociaux,
- SEM,
- Collectivités locales,
- Associations,
- Promoteurs privés.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 :

- 4 240 528 € (848 PLUS / PLAI – 15 Démolitions – 143 Réhabilitations)
 - 10 106 987 € pour le parc privé (80 logements locatifs privés et 867 logements propriétaires occupants)
- 

- Parc social : 3 628 124 € (offre nouvelle et réhabilitation)
 - Parc privé : 28 418 214 € (ingénierie et aide aux travaux)
-

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

2023 : Parc social : 4 696 033.51 € (593 PLUS PLAI financés) + 160 logements réhabilités financés avec 756 000 € / parc privé : 841 logements améliorés avec 10 980 913 € de subventions attribuées

2022 : parc social : 3 936 051.5 (607 PLUS PLAI financés) + 1 440 000 € pour 144 logements réhabilités financés / parc privé : 1194 logements améliorés avec 17 561 363 € de subventions attribuées

2021 : parc social : 2 038 511 € (757 PLUS PLAI financés) + 12 212 961.74 € (937 rénovations) / parc privé 1018 logements améliorés avec 12 707 014 € de subventions attribuées

2020 : parc social : 994 885 € (311 nouveaux PLUS et PLAI financés) / parc privé : 881 logements améliorés avec 9 586 000 € de subventions attribuées

2019 : 857 164€ (353 PLUS et PLAI – 106 démolitions) pour le parc social ; 12 424 037€ (30 logements locatifs, 2266 logements propriétaires occupants) pour le parc privé.

2018 : 627 614 € (264 PLU PLAI) et 8 914 216 € pour le parc privé (51 logements locatifs et 1 060 logements propriétaires occupants).

2017 : 439 389€ (276 PLUS et PLAI) et 6 297 611€ pour le parc privé (37 logements locatifs privés et 881 logements propriétaires occupants).

2016 : 946 123 € pour le parc public (461 PLUS/PLAI) et 6 111 790 € pour le parc privé (48 logements locatifs privés et 741 logements propriétaires occupants).

